

# Réunion suivi de la crise sanitaire

## Ministre déléguée à l'autonomie

### 03 février 2021

#### Ordre du jour de la réunion :

- Suivi de la crise sanitaire et de la campagne de vaccination

#### Intervention de la Ministre :

- Situation épidémiologique
  - Plateau haut mais plateau, ce qui a motivé la décision de ne pas confiner, pour le moment
  - L'incidence chez les personnes de plus de 65 ans s'élève maintenant à 212
  - On relève 668 clusters en EHPAD au 28 janvier avec une situation qui s'aggrave rapidement, cependant
  - Concernant les temps de repas entre les professionnels : privilégier les temps de repas en individuel ou très petit nombre, avec respect des deux mètres de distanciation
  - Si un 3<sup>ème</sup> confinement devait être décidé, soutien et réactivation des dispositifs mis en place pour les 2 premiers confinements
- Renfort RH
  - Le plan métier avance et nous sera adressé très prochainement
  - Chiffres encourageants : plus de 11 000 offres de renfort RH satisfaites pour les EHPAD et 6 000 offres sur le domicile, soit plus de 80% pour chacun des secteurs
- Couverture des surcoûts Covid
  - Le total des dépenses dépasse les 2 milliards d'euros : compensation pertes de recette, prime Covid, Ségur, surcoûts...
  - Réunion spécifique domicile prévue la semaine prochaine
- Tests
  - Rappel de la nécessité de tester les professionnels toutes les semaines
  - Cf. tests salivaires : autorisés uniquement pour les personnes symptomatiques pour lesquelles les prélèvements nasopharyngés sont impossibles. Autorisation en cours par la HAS pour les personnes asymptomatiques avec souhait de pouvoir les utiliser dès le début du mois prochain.
- Professionnels positifs asymptomatiques
  - Du fait de la contagiosité des variants, saisie du haut conseil scientifique pour faire évoluer la règle de possibilité de maintien au poste
- Vaccination
  - Protocole à venir pour la vaccination des personnes vivant à domicile
  - Dès qu'un vaccin plus classique sera autorisé, lancement d'une large campagne « d'aller vers » sera lancée pour répondre aux difficultés remontées de déplacement vers les centres de vaccination

### **Interventions participants :**

- Intervention concernant les procédures envoyées et en l'occurrence celle du 2.02 portant sur l'utilisation et le financement des TAG : consignes pas suffisamment claires sur les structures concernées ou non
- Par ailleurs, et plus globalement, approche différenciée entre services relevant de l'ARS et services relevant des CD qui se développe de plus en plus -> exemple concret : au début de la crise sanitaire, les événements liés au COVID étaient déclarés sur un seul document à l'intention de l'ARS et du CD ; c'est de moins en moins le cas et les services sont de plus en plus interrogés sur les seuls bénéficiaires ou salariés du service dont l'ARS et le CD ont la compétence
- Possibilité de participer à la campagne de vaccination pour les IDE salariés de SSIAD ?
- Problématique sur le séquençage et la recherche de variants
- Accueil positif du possible déploiement des tests salivaires
- Attente du guide vaccination spécifique pour le domicile, les résidences services et les résidences autonomie
- Demande d'anticipation de la compensation des surcoûts pour l'année 2021
- Attente d'une doctrine concernant les masques car certaines ARS, voire des inspecteurs du travail, exigent le port de masques FFP2 et de lunettes pour tout contact rapproché
- Difficile accès à l'information concernant le déploiement de la vaccination sur les territoires
- Décalage de livraison de la 2<sup>ème</sup> dose sur certains territoires, notamment PACA
- Décalage également entre les annonces et la doctrine de certaines ARS concernant la vaccination en résidence autonomie et la possibilité de se déplacer dans la résidence autonomie pour organiser la vaccination ; certaines ARS exigeant que les résidents se déplacent en centre de vaccination
- Besoin de se projeter dans l'organisation des vaccinations itératives (suite période Covid/vaccination, nouvelles entrées...)
- Doctrine sur les clusters perçue comme trop restrictive
- Question de la pérennisation des emplois pourvus au cours de la crise sanitaire
- Souhait d'une règle claire : reconduite en 2021 des dispositifs de compensation des pertes de recette selon les mêmes modalités qu'en 2020
- Difficulté pour certains médecins d'obtenir des e-CPS
- Difficulté d'extraire 6 doses et questionnements sur la deuxième injection pour les personnes ayant bénéficié de la 6<sup>ème</sup> dose
- Problématique du respect de la distance de 2m, compliquée à mettre en œuvre et qui est parfois perçue comme un reconfinement en chambre qui ne dit pas son nom (notamment en ce qui concerne les repas)

### **Compléments de la Ministre :**

- Concernant les masques FFP2, un rappel auprès la direction du travail a été fait afin de rappeler qu'il n'y avait pas de consignes demandant le port généralisé du masque FFP2
- Concernant le vaccin Astrazeneca, l'objectif est bien d'aller vers les professionnels, tous les professionnels
- Erratum à venir sur les cas contacts (MINSANTE n°2021-11)
- Au vu de la situation sanitaire, il n'est pas possible pour le moment d'assouplir les mesures d'autant plus que tous les résidents ne sont pas encore vaccinés
- La liste précise des ESMS concernés par la procédure TAG sera jointe au compte-rendu de cette réunion
- Toutes les livraisons sont calibrées sur 5 doses, par sécurité